

KERB FLO™

HERBICIDE SELECTIF ARBRES ET ARBUSTES



MODE D'ACTION

EFFICACITE

- **KERB FLO™** est un herbicide de prélevée systémique liquide, sélectif des **arbres et arbustes d'ornement**.
- D'action racinaire, **KERB FLO™** à base de propyzamide, pénètre dans les adventices en cours de germination.
- **KERB FLO™** migre ensuite par voie ascendante et descendante vers les zones méristématiques (zone de croissance) et bloque leur croissance.
- Pour une efficacité optimale, un apport d'eau après l'application (sous forme de pluie ou d'aspersion) est nécessaire afin d'assurer la répartition régulière dans la couche superficielle du sol.
- La grande sélectivité de **KERB FLO™** s'accompagne d'un **contrôle des levées pendant 5 à 6 mois environ**.
- Sur graminées hivernales (ray-grass, vulpins, les bromes, la folle avoine) efficacité reconnue sur plantes levées et sur graines en cours de germination.
- En hiver, la persistance d'action de **KERB FLO™** sera d'autant plus longue que la température restera basse plus longtemps.

SELECTIVITE

- Doté d'une grande sélectivité, **KERB FLO™** est utilisable **dès la première année de plantation** en pépinières pleine terre et en containers.
- **KERB FLO™** peut s'utiliser en plein, avant débourrement, du mois d'octobre à fin mars, début avril selon les régions et les conditions météorologiques.
- **KERB FLO™** est sélectif de nombreuses essences ornementales et forestières ligneuses cultivées en France.
- Ne pas traiter sur Azalées, Bruyères, Skimmia, spirée, la sélectivité de **KERB FLO™** peut être insuffisante.
- Plantes en containers ou godets : traiter avant la germination des adventices sur containers non enherbés. Pour obtenir une efficacité maximale, l'application doit être suivie d'un bon arrosage.
- Ne pas appliquer **KERB FLO™** sur boutures racinées ou non racinées.

QUAND APPLIQUER ?

Désherbage automne-hiver

- **KERB FLO™** s'applique une fois par an, avant débourrement, du mois d'octobre à début avril (selon les régions), sur un sol propre de préférence, même par période très humide. En présence simultanée de graminées hivernales et de dicotylédones, application possible en mélange avec un herbicide foliaire homologué pour l'usage.
- En présence simultanée de graminées hivernales et de dicotylédones, application possible en mélange avec un herbicide foliaire homologué pour l'usage.

USAGES HOMOLOGUES	DOSAGE
Arbres et Arbustes d'Ornement – Désherbage Pépinières pleine terre	3,5 l/ha
Arbres et Arbustes d'Ornement – Désherbage Plantations pleine terre	
Arbres et Arbustes d'Ornement – Désherbage containers	



● Optimum

● Possible

FICHE D'IDENTITE

A.M.M N°84005749-DRE : 48H – ZNT aqua : 5 m

COMPOSITION

400 g/l de Propyzamide

FORMULATION

Suspension concentrée (SC).

CONDITIONNEMENT

Carton de 4 bidons de 5 L.

PROFIL TECHNIQUE

ACTIONS PRÉLEVÉES

Et post-levées sur jeunes graminées hivernales.

SOUPLE D'EMPLOI

Utilisable dès le mois de novembre indépendamment des conditions climatiques (pluie ou gel).

CONTRÔLE

des levées pendant 5 à 6 mois.

GRANDE SELECTIVITÉ

Applicable dès la 1^{ère} année de plantation

LARGE SPECTRE D'EFFICACITÉ

Annuelles, bisannuelles, dicotylédones, graminées, hivernales.



PRODUIT À DILUER



3 l pour
1 Ha

RENDIMENT PAR COUCHE

Vente de produit phyppharmaceutique
Agrément phytopharmaceutique
N°LR 00209

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

NOTA :
Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier.
La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.

Le 29 11 2019



LANGUEDOC CHIMIE

ZI la Coupe –CS 90518 – 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70

Fax 04 68 42 40 01 / www.languedoc-chimie.com



KERB FLO™

HERBICIDE SELECTIF ARBRES ET ARBUSTES



COMMENT APPLIQUER

1/ PRÉPARER

remplir au 1/3 la cuve d'eau claire avant de verser la dose exacte de **KERB FLO™**. Rincer 3 fois les emballages vides et verser l'eau de rinçage impérativement dans la cuve. Compléter la cuve d'eau à la quantité de bouillie nécessaire, bien agiter. Dans le cas d'un mélange, verser en premier **KERB FLO™** dans la cuve partiellement remplie d'eau puis l'herbicide foliaire. Compléter avec la quantité d'eau nécessaire à l'application. Utiliser la bouillie immédiatement après sa préparation.

L'utilisation de **ZONEBLEU®**, colorant temporaire et d'un adjuvant, incorporés dans la cuve, permettent de visualiser et d'améliorer l'application.

2/ TRAITER

Traiter à basse pression (2 ou 3 bars maximum) avec des buses à fente (jet plat), de préférence sur sol légèrement humide pour un bon positionnement du produit dans la couche superficielle du sol. Appliquer sur sol propre ou avec de très jeunes levées. En présence d'adventices développées, le produit peut être associé à un herbicide foliaire.

3/ NETTOYER

Après traitement, rincer soigneusement la cuve en actionnant la pompe afin de nettoyer aussi tuyauteries et buses. Épancher l'eau de rinçage et les reliquats de bouillie conformément à la législation en vigueur, à l'écart de tout point d'eau et de cultures, si possible sur la zone déjà traitée (ne jamais vidanger dans un caniveau, un égout ou sur une surface imperméable).

Si l'appareil est utilisé ultérieurement pour d'autres types de traitements, il est impératif de bien le nettoyer. Utiliser un nettoyant spécifique afin d'éliminer toutes traces de produit susceptibles de provoquer des effets non intentionnels lors de la prochaine utilisation du matériel.

RECOMMANDATIONS

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Respecter les recommandations d'emploi indiquées sur l'étiquette et prendre les précautions usuelles d'emploi des produits phytosanitaires.

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Éviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.

Lors de l'application, prendre toutes les mesures nécessaires (buses anti-dérives, bandes enherbées,...) pour éviter tout transfert de produit en dehors de la zone traitée, notamment sur les étangs, cours d'eau et fossés.

Appliquer la préparation dans un volume de bouillie par hectare de 200 à 400 L/ha, sur le rang uniquement.

Ne pas traiter sur un terrain risquant un entraînement vers un point d'eau : ruisseaux, étangs, mares ...

Traiter seulement par temps calme, sans vent et à une température comprise entre 5°C et 25°C à l'ombre.

Pour les effluents (fond de cuve, eaux de rinçage), respecter la réglementation en vigueur concernant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques..

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée : 48 heures.

Ne pas mélanger **KERB FLO™** aux engrais liquides.

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude n°vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe). Les fiches données de sécurité sont disponibles sur internet: www.quickfds.com ou auprès de Nufarm.

MENTIONS LEGALES

AMM 8400574 - ATTENTION -H351 Susceptible de provoquer le cancer -H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage. P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation pour l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. SPe1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone tampon non traitée de 5 mètres en bordure des points d'eau. Sp3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com.

STOCKAGE

Conserver hors de portée des enfants, à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux) et dans l'emballage d'origine, bien fermé, à l'abri du gel. Les locaux de stockage doivent être frais et ventilés. Température minimale de stockage : -5°C. Ne pas stocker la préparation à une température supérieure à 40°C.

EMBALLAGES VIDES

Réemploi interdit. Bien vider le bidon, le rincer 3 fois à l'eau claire et mettre l'eau de rinçage dans la cuve de traitement. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Se renseigner auprès de Nufarm pour connaître la société la plus proche de chez vous qui participe à cette collecte. Respecter la réglementation locale.

IMPORTANT

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emplois mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, les traitements selon la bonne pratique phytopharmaceutique en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant la zone traitée tels que notamment la nature du sol, les conditions météorologiques, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché.



Vente de produit phyppharmaceutique
Agrément phytopharmaceutique
N°LR 00209

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

NOTA :

Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier.

La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.

Le 29 11 2019

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



LANGUEDOC CHIMIE

ZI la Coupe -CS 90518 - 11100 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70

Fax 04 68 42 40 01 / www.languedoc-chimie.com

